



FÊTE SON 100^{ÈME} LAURÉAT

Genes'ink, Novadem, Optimum Tracker, Helio Pur, Think&Go, Solable, HySiLabs... ils ont tous bénéficié du Dispositif d'Amorçage de Provence, plus connu sous le nom de DAP. Un prêt d'honneur à taux zéro pour les porteurs de projets technologiques et innovants, pouvant aller jusqu'à 40 000 euros. Aujourd'hui le DAP fête son 100^{ème} lauréat.

100 lauréats, 100 projets technologiques et innovants pour le territoire :



Lors de sa création en 2003, l'objectif du DAP était d'attirer et d'implanter durablement sur le territoire des projets innovants et technologiques à forte potentialité de développement.

Pari aujourd'hui réussi : « **Depuis son lancement, le DAP a permis de créer 83 entreprises pour plus de 550 emplois.** » indique Isabelle Corbin, directeur de Pays d'Aix Développement (PAD). « **à l'origine de ce formidable outil, la décision de l'Etat en 2003, via le fonds de reconversion des Charbonnages de France, de confier à PAD le soin de**

mettre en œuvre un fonds d'amorçage et les moyens financiers pour le développer. »

Des énergies nouvelles à la micro-électronique, en passant par l'aéronautique, la santé et le numérique, tous les domaines de l'innovation sont concernés. Pour être éligible 3 conditions : ne pas avoir créé l'entreprise, vouloir s'implanter en Pays d'Aix et pouvoir justifier du caractère technologique et innovant du projet. Le DAP va permettre au lauréat de financer : R&D, études techniques, études de marché, brevets et prototypes.

Un dispositif cohérent rassemblant l'ensemble des partenaires :

Depuis 2003, Pays d'Aix Développement gère ce dispositif, reçoit les porteurs de projet et les présente en comités. Pour Isabelle Corbin : « **Si le DAP est un succès 14 ans après sa mise en place, c'est grâce à la qualité des experts que nous avons réunis pour composer son comité de sélection. Ce comité est l'atout majeur du DAP. À la fois exigeant et bienveillant, il effectue une analyse très fine et complémentaire des projets. Nous avons la chance de réunir autour de la table des compétences à la fois techniques et financières.** ».

Lorsque le projet est retenu par ce comité, le montant et les conditions définitives du financement sont va-

lidés par le comité d'engagement. Les fonds alloués seront remboursables avec différé : à partir du premier exercice positif de la société ou trois ans après sa création. Le remboursement est alors échelonné sur cinq ans.

hôtels d'entreprises ou sur l'un des espaces économiques du territoire. Un véritable plus pour les faire profiter du soutien et du dynamisme de l'écosystème de l'innovation.

Et Isabelle Corbin de conclure : « **Grâce à la métropole Aix-Marseille Provence, Territoire du Pays d'Aix, nous disposons de tous les outils nécessaires pour accompagner les projets innovants à fort potentiel : un lieu d'émergence d'idées avec le C-IN, un outil de financement avec le DAP, des pépinières et hôtels d'entreprises à même d'héberger et accompagner les futures successories !** ».



Les lauréats du DAP ont l'assurance de bénéficier d'un suivi professionnalisé durant toute la phase de l'amorçage du projet et de la possibilité de s'implanter en pépinières,

Contact presse :

Tatiana Bouzet - Chargée de communication - Pays d'Aix Développement
tatiana@provence-pad.com - 06 38 04 50 13

Isabelle Corbin - Directeur - Pays d'Aix Développement
isabelle@provence-pad.com - 04 42 17 02 32

Le Dispositif d'Amorçage de Provence, un outil cofinancé par :

